



Projet de programme de travail

Date et heure	Point de l'ordre du jour
Mercredi et jeudi 27 et 28 octobre 11 h 00-14 h 00 et 15 h 30-17 h 00 et Vendredi 29 octobre 11 h 00-14 h 00	<ol style="list-style-type: none">1. Ouverture de la réunion2. Adoption de l'ordre du jour et méthode de travail<ul style="list-style-type: none">• Les États Membres seront invités à adopter l'ordre du jour, à convenir de la méthode de travail et à examiner le programme de travail (documents A/MSM/10/1 et A/MSM/10/2).3. Compte rendu du Secrétariat sur les activités et le budget destinés à mettre en œuvre le plan de travail du dispositif des États Membres<ul style="list-style-type: none">• Le Secrétariat présentera un exposé qui sera suivi d'une discussion (document A/MSM/10/3).4. Le point sur la liste des activités prioritaires pour 2020-2021<ul style="list-style-type: none">• Le Secrétariat et les responsables des activités présenteront des informations actualisées sur les activités prioritaires, telles qu'indiquées ci-dessous (documents A/MSM/10/4 et A/MSM/10/5).<ol style="list-style-type: none">a) Mettre au point des supports de formation et des documents d'orientation et en faire la promotion afin de renforcer les capacités des autorités de réglementation nationales et régionales en matière de prévention, de détection et d'action concernant les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiésb) Élargir et gérer le réseau mondial des points focaux des autorités nationales de réglementation pharmaceutique en vue de faciliter la coopération et la collaborationc) Améliorer la compréhension qu'ont les États Membres des technologies et méthodologies de détection et des modèles « de suivi et de traçabilité »d) Améliorer les connaissances des États Membres sur les liens entre les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés et l'accès aux produits médicaux de qualité, sûrs, efficaces et abordables

	<p>e) Développer les activités actuelles de communication efficace sur les risques, et en tirer parti, et formuler des recommandations pour mener des campagnes de sensibilisation aux produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés</p> <p>f) Renforcer la capacité des États Membres à mener une action de sensibilisation plus large et à accroître l'efficacité, l'impact et la portée de leurs travaux sur les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés</p> <p>g) Favoriser chez les États Membres une conception commune des produits médicaux en transit du point de vue de la santé publique (document A/MSM/10/8)</p> <p>h) Recenser ou mettre au point des stratégies adaptées afin de comprendre le problème de la distribution ou de l'offre de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés sur l'Internet, et d'intervenir en conséquence (documents A/MSM/10/9 et A/MSM/10/10)</p> <p>5. Participation de l'OMS aux initiatives mondiales et régionales en la matière</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat fera le point sur la participation de l'OMS aux initiatives mondiales et régionales en la matière, mettant en lumière les liens avec le dispositif des États Membres (l'exposé sera suivi d'une discussion). <p>6. Projet de liste des activités prioritaires destinées à mettre en œuvre le plan de travail du dispositif des États Membres pour la période 2022-2023</p> <ul style="list-style-type: none"> Les États Membres seront invités à approuver la liste des activités prioritaires pour 2022-2023 telle qu'elle est recommandée par le Comité d'orientation (document A/MSM/10/6) (l'exposé sera suivi d'une discussion). <p>7. Le point sur les questions de gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> Les États Membres seront invités à prendre note de la nouvelle composition du Comité d'orientation, qui prendra effet à partir de la clôture de la dixième réunion du dispositif des États Membres. Les États Membres seront invités à prendre note du rapport du Secrétariat sur la gouvernance (document A/MSM/10/7) (l'exposé sera suivi d'une discussion). <p>8. Dates proposées pour la onzième réunion du dispositif des États Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> Les États Membres décideront des dates auxquelles aura lieu la onzième réunion du dispositif.
<p>Vendredi 29 octobre 15 h 30-17 h 00</p>	<p>9. Rapport du dispositif des États Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> Les États Membres seront invités à adopter le rapport de la réunion. <p>10. Clôture de la réunion</p>